

Le BEAU REGARD

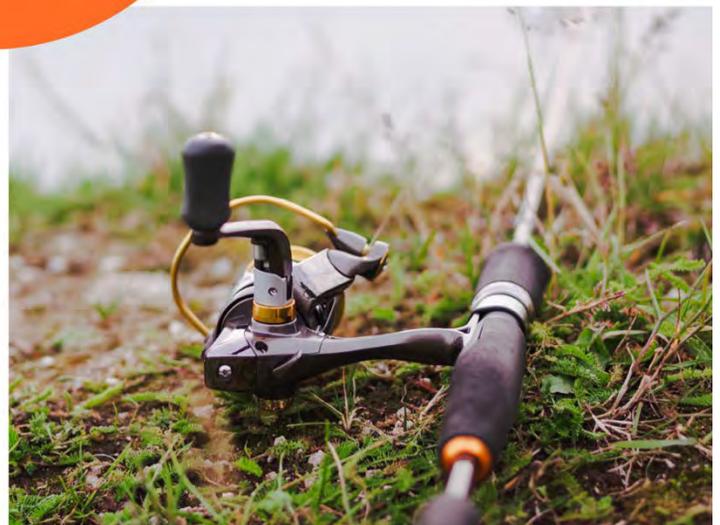
journal communautaire

Volume 30 • Numéro 5

Sainte-Lucie-de-Beauregard • Juin 2025



BONNE FÊTE
À TOUS LES
papas!



AGA du journal le 11 juin voir p.xx

Fête de la Saint-Jean le 24 juin

Le Beau Regard

21, Route des Chutes
Sainte-Lucie-de-Beaugard, Qc.
G0R 3L0

Pour nous contacter :

Téléphone: 418 223-3231 - France

Télocopieur : 418 223-3121

Courriel : lebeaugard@sogetel.net

Équipe

Raymond Paré : Président
Gaston Roy : Vice-président, Mise en page
France Couette : Secrétaire, Rédactrice
Nicole Gautreau : Trésorière
Valère Roseberry : Chronique « Cerveau alerte », Ste Web
Irène Chatigny : Administratrice
Louis Lachance : Administrateur
Sabrina Gonthier : Page couverture



Culture
et Communications

Québec

Politique du journal

Le journal se garde toujours le privilège de modifier ou écourter certains textes ou encore de refuser de publier des articles. Le journal ne s'engage pas à retourner les textes et les photos non sollicités. De plus, les opinions qui y sont exprimées n'engagent en rien les membres de la rédaction et l'origine d'un texte est de la responsabilité de la personne qui le signe.

Tirage

Ce journal est membre de l'AMECQ (*Association des médias écrits communautaires du Québec*); il reçoit l'appui du Ministère de la Culture et des Communications et est imprimé chez Imprimerie Pierre Fournier. Il est tiré à deux cent quinze exemplaires et est distribué gratuitement sur le territoire de la municipalité. Les contributions volontaires sont bienvenues et grandement appréciées; ils contribuent à balancer le budget et à améliorer la qualité du journal.

Tarifs de publication

1 page : 17\$ / mois, 150\$ / année
½ page : 12\$ / mois, 100\$ / année
¼ page : 7\$ / mois, 60\$ / année
Carte d'affaires : 20\$ / année.
Petites annonces : sans frais

Carte de membre

Au coût annuel de 6\$ pour les résidents et de 12\$* pour les autres désireux de se joindre, la carte de membre rend le détenteur éligible à dix tirages au cours de l'année en plus de lui garantir la réception de tous les volumes du journal parus au cours de la période d'adhésion.

* Un montant additionnel correspondant aux coûts du postage est exigé en sus.

Dons

Tombée

Un article devant paraître dans le journal du mois suivant doit être fourni avant le 15 du mois courant.

Nous apprécions votre compréhension à cet égard et nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Dans ce numéro

- P. 3 Affaires municipales
- P. 23 Horaire des messes, TCA
- P. 24 Toasts et café
- P. 25 Fête de la Saint-Jean
- P. 26 AGA Journal Le Beau Regard
- P. 27 Un cerveau alerte
- P. 28 Les Échos du champ "Gorlot"
- P. 29 Protection du lac
- P. 30 Capsule biblio-info
- P. 31 Coin du lecteur – L'espoir et l'amour
- P. 32 Parc des Appalaches
- P. 33 Conférence AMM
- P. 34 Rép. Cerveau alerte, Fabrique
- P. 35 Chronique du Festival
- P. 36 Capsule Droits
- P. 37 Chronique SQ
- P. 38 Partenariat Martinique
- P. 39 Église Évangélique
- P. A-1 et suivantes : Nos annonceurs
- Dos Calendrier

Gagnant du mois

(contactez France au 418-223-3231)

*Monsieur Robert Lachance
se voit offrir un chèque de 10\$
du Journal Le Beau Regard*

Félicitations !

AFFAIRES MUNICIPALES

LES RENCONTRES DU CONSEIL SERONT À LA SALLE DU CONSEIL AU 21, ROUTE DES CHUTES

Il est encore d'actualité de porter des gestes afin de limiter la transmission de virus (gastro, rhume, grippe, Covid, etc.) tel que le port du masque, le lavage des mains régulièrement ainsi que la distanciation sociale d'au moins 1 mètre, si vous avez des symptômes.

LES PROCHAINES DATES DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 2 juin 2025, à 19 h 30

Lundi le 7 juillet 2025, à 19 h 30

Lundi le 4 août, à 19 h 30

** Sachez qu'il y a toujours une possibilité de changer une date du calendrier à une rencontre subséquente. **

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au vendredi :

AM	FERMÉ
PM	OUVERT DE 13 H 00 À 16 H 00

* L'horaire sera affiché à la porte d'entrée et décrit sur la boîte vocale. S'il y a absence, vous en serez avisés. *
Prenez note que si vous avez des documents et/ou autre à déposer au bureau municipal et que nous sommes fermés, vous pouvez les insérer dans la boîte blanche, à droite de la porte extérieure.

FERMETURES : Le 9 juin ainsi que le 25 juin, les bureaux risquent d'être fermé dû à des rendez-vous. D'ailleurs, du 18 au 20 Juin 2025 Inklusivement, le bureau sera fermé dû à un congrès des DG qui a lieu à Québec. Évelyne essaiera d'être présente, en cas d'urgence...

POUR REJOINDRE LE BUREAU MUNICIPAL

418-223-3122 + choisir une option ci-dessous :

- | | |
|--|------------------------|
| 1 - Bureau municipal (direction, comptabilité) | 5 - Bibliothèque |
| 2 - Permis de feu obligatoire (du 15 mars au 15 nov.) | 6 - Service de garde |
| 3 - Bureau d'accueil touristique (Parc des Appalaches) | 7 - _____ |
| 4 - Bureau de poste | 8 - Chalet des loisirs |

Pour la salle communautaire = 418-223-3424



BABILLARD



BESOIN DE FAIRE GARDER VOS ENFANTS?

- Contactez Alexis Corriveau-Gonthier, qui a son cours de gardiennage, au (418) 223-3280.
- Contactez Mahé-Lee Chouinard, qui a son cours de gardiennage, au (418) 223-3009.

PERMIS DE FEU

(ENTRE LE 15 MARS ET LE 15 NOVEMBRE)

Le permis de feu est obligatoire et GRATUIT, si vous avez l'intention de faire brûler hors foyer des branches et/ou des rebuts de bois. Il est **TRÈS IMPORTANT** d'en aviser le service incendie afin de leur éviter un déplacement et d'engendrer des frais inutiles. Même si le permis n'est pas obligatoire entre le 15 novembre et le 15 mars, **VOUS DEVEZ** tout de même les aviser. Voici l'une de ces personnes à contacter :



- M. Yves Paré, pompier responsable (418) 223-3122, poste 2
(418) 223-3205
(418) 223-3901
- Bureau de la municipalité (aux heures régulières d'ouverture) (418) 223-3122, poste 1
- M. Pierre Bolduc, pompier (418) 249-855

Comment un incendie peut se propager à une habitation ?

Les combustibles permettent à un incendie de se propager et de gagner en intensité. Parmi les principaux combustibles qui pourraient menacer votre habitation, on retrouve la végétation et les matières organiques mortes (arbres, branches, broussailles, herbes, amas de bois), ainsi que les matériaux et les structures inflammables, comme une galerie, un patio ou un cabanon.

SOURCE :
SOPFEU



Les flammes directes

Par convection, les flammes peuvent atteindre une résidence lorsqu'elles embrasent d'autres objets inflammables sur leur chemin.



La chaleur extrême

Les radiations thermiques qui émanent des flammes peuvent être suffisamment chaudes pour enflammer les matériaux combustibles de la résidence. La chaleur extrême générée par des flammes situées même à 30 m d'une résidence peut être suffisamment intense pour provoquer des dommages.



Les tisons et étincelles

Les tisons et les étincelles peuvent être transportés par le vent à une distance pouvant aller jusqu'à deux kilomètres. Elles peuvent ensuite se déposer sur le toit ou sur d'autres éléments inflammables de la propriété et provoquer des incendies.

Extincteurs portatifs résidentiels

Un extincteur portatif est efficace seulement lorsqu'il est utilisé sur un début d'incendie. En tout temps, assurez-vous d'abord de faire évacuer les lieux et de composer le 911 pour alerter les services d'urgence, même si le feu semble éteint.

Installation

L'extincteur doit être installé visiblement près d'une sortie. Il est primordial de l'installer loin de la cuisinière et des appareils de chauffage.

Entretien

Il est nécessaire de vérifier les aspects suivants, une fois par mois :

- l'extincteur est au bon endroit et en bon état;
- le sceau et la goupille sont bien en place;
- la pression du manomètre est bonne (si c'est un extincteur rechargeable);
- la buse n'est pas obstruée.

Un extincteur à usage unique et jetable doit être mis hors service 12 ans après sa date de fabrication.

Un extincteur rechargeable à poudre doit être vidé et soumis aux opérations d'entretien aux six ans. Il doit également subir un test hydrostatique aux 12 ans.

Un extincteur DOIT être rechargé après chaque utilisation, même pour quelques secondes.

Saviez-vous qu'il existe un extincteur adapté à un ou plusieurs types de matières combustibles ? Assurez-vous que votre extincteur soit identifié aux lettres correspondant aux classes de feux susceptibles de survenir dans votre résidence

UTILISATION

Suivre les cinq (5) étapes suivantes :



1. Briser le scellé de plastique en tournant la goupille. Ceci déverrouille la poignée qui actionne l'extincteur.



2. Tirer la goupille.



3. Décoller le boyau du cylindre et orienter la buse ou le cône vers la base des flammes.



4. Appuyer à fond sur le levier. Utiliser un jet intermittent pour un feu de papier ou de carton et un jet continu pour un feu de liquide comme de l'essence ou de l'huile.



5. Faire un mouvement de gauche à droite à la base des flammes en couvrant la largeur du feu.

PRENDRE NOTE QUE...

...le Service Incendie de Sainte-Lucie/Lac-Frontière ne procédera plus au remplissage des piscines dès maintenant.

Vous devrez la remplir avec votre eau. Pour ceux qui ont un puit, procéder au remplissage un peu à tous les jours afin de laisser remonter l'eau dans votre puit.

Merci de votre compréhension!

Bon été à tous et soyez prudent!



CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du *Règlement*. Pour en savoir plus sur de la réglementation, consultez la [page Web](#) du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement* et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine;
- installer un plongeur;
- construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

PISCINES VISÉES

Le *Règlement* s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le *Règlement* ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau;
- aux plans d'eau naturels;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées depuis le 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1^{er} juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.



Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.
 - Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.



RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.



ALERTES ET NOTIFICATIONS

Dernièrement, nous avons envoyé à plusieurs résidents un formulaire à remplir concernant les alertes et notifications en cas d'imprévus dans la municipalité. Ceci nous permet d'aviser rapidement les citoyens en cas d'urgence.

Toutefois, il demeure de **vosre responsabilité** de mettre à jour votre dossier, en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou pour simplement nous fournir une information importante.

Vous pouvez le faire en rejoignant l'adjointe au 418-223-3122, poste 1227. Si nous sommes absents, laissez-nous un court message, ainsi que vos coordonnées et nous vous rappellerons dès que possible.

Merci de votre collaboration!

RÈGLEMENT SUR LES ROULOTTES

La saison du camping se fait sentir et qui dit camping, dit roulotte. Nous désirons vous rappeler l'importance de respecter les règlements municipaux quant à l'utilisation et l'entreposage de votre roulotte. Voici deux (2) extraits sommaires dudit règlement :

2.44. Le terme « Roulotte de voyage » et sa définition sont ajoutés par les suivants :

Roulotte de voyage

Véhicule monté sur des roues ou non, utilisé de façon temporaire ou saisonnière à des fins d'habitation, et conçu de façon telle qu'il puisse être attaché à un véhicule à moteur ou tiré par un tel véhicule. Sont considérées comme roulotte les tentes-roulottes et les autocaravanes.

3.20. L'article 5.17 de ce règlement est remplacé par l'article suivant:

ART. 5.17 - Implantation de roulottes

L'implantation de roulottes est autorisée uniquement sur les terrains de camping. Leur implantation ailleurs ne peut être autorisée que pour des utilisations temporaires ou des fins de remisage sur un terrain construit. L'implantation temporaire des roulottes ne doit causer aucun préjudice à l'environnement.

Aucune roulotte ne peut être transformée de manière à agrandir ou devenir un bâtiment.

Pour obtenir le règlement détaillé ou pour une demande de renseignements, nous vous invitons à contacter la municipalité au 418-223-3122, poste 1227 pour l'adjointe ou pour madame Jessy Guénard, inspectrice en bâtiment, au 418-249-8971.

Notez qu'une tournée municipale a eu lieu à cet effet.

Merci de votre collaboration et bon été!



Règlement sur les abris d'hiver TEMPORAIRES

Nous tenons à vous rappeler que les abris d'hiver **temporaires**, tout comme son nom l'indique, doivent être retirés avant le 15 mai.

Les abris d'hiver temporaires pour automobiles et piétons sont permis du 1er octobre au 15 mai. Passé cette date, toute structure et tout revêtement utilisés comme abri d'hiver ou clôture à neige doivent être retirés.

📌 Rappel : Ces abris ne doivent pas servir à des fins d'entreposage.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la municipalité au 418-223-3122, poste 1227 pour l'adjointe ou avec madame Jessy Guénard, inspectrice en bâtiment, au 418-249-8971.

Merci de votre collaboration!



3.23. L'article 5.19.2.1 de ce règlement est remplacé par :

ART. 5.19.2.1 - Normes particulières relatives aux abris d'hiver et aux clôtures à neige

Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones entre le 1^{er} octobre d'une année et le 15 mai de l'année suivante. Après cette période, toute structure et tout revêtement servant d'abri d'hiver ou de clôture à neige sont retirés et démantelés du terrain. Les abris d'hiver doivent respecter les normes suivantes:

1. ils sont localisés sur un terrain où est implanté un bâtiment principal;
2. l'abri d'hiver est érigé sur l'aire de stationnement, sur une voie d'accès à une telle aire ou au-dessus d'un trottoir privé;
3. l'abri d'hiver pour véhicule n'est pas érigé en front de tout mur d'un bâtiment donnant sur une rue, mais il peut être érigé en front d'un garage privé ou d'un abri d'auto ou sur une aire de stationnement aménagée;
4. l'abri d'hiver est implanté à une distance minimale d'un mètre cinquante (1.5 m) de l'arrière d'un trottoir, d'une bordure de rue ou de la partie de la rue déneigée;
5. l'abri d'hiver est implanté à une distance minimale de deux mètres (2 m) d'une borne-fontaine;
6. l'abri d'hiver est revêtu de façon uniforme de toile conçue à cet effet ou de panneaux de bois peints ;
7. l'abri d'hiver respecte les dispositions relatives au triangle de visibilité;
8. l'abri d'hiver a une hauteur maximale de trois mètres (3 m);
9. En dehors de la période autorisée, seule la structure de l'abri d'hiver peut être entreposée en cour arrière, si elle est non visible de la rue.



Bibliothèque - *La Bouquinerie*

HORAIRE ESTIVAL



**Les mercredis 18 juin, 9 juillet, 23 juillet et 6 août
De 14 h 30 à 15 h 30**

Tous les jeudis de 13 h à 14 h.

De retour à l'horaire régulier dès le 20 août!

Bon été!

Fête nationale de la Saint-Jean-Baptiste

Un rassemblement aura lieu à l'occasion de la Fête nationale et quelques activités seront organisées pour l'occasion.

Au plaisir de vous voir en grand nombre!

Voir les détails à la page 25



SERVICE DE CONTAINER

---- OUVERT MAINTENANT ----

La municipalité de Saint-Fabien prend en charge **les déchets-matériaux secs, les tubulures** ainsi que le fer et le métal. Ce service est disponible à Saint-Fabien-de-Panet situé au 25, rue Principale Ouest et est offert exclusivement pour les municipalités de Lac-Frontière, Sainte-Lucie et Saint-Fabien.

Quand? À tous les samedis de 9 h 00 à 12 h 00
Du 17 mai au 4 octobre 2025



Coût? 15,00 \$ pour auto avec remorque
15,00 \$ pour un « pick-up » seulement
30,00 \$ pour « pick-up » avec remorque
80,00 \$ pour remorque de bardeau d'asphalte (remorque 4'x8')

** Les camions bennes (10 roues) seront refusés et devront se rendre au centre de transbordement à L'Islet qui est ouvert les mercredis et jeudis de 12 h 00 à 17 h 00 ainsi que les mardis, vendredis et samedis de 9 h 00 à 16 h 00.**



Contrat - Entretien des terrains municipaux

Le contrat des terrains municipaux pour la tonte et le débroussaillage a été attribué à monsieur Michel Garant pour un montant de 3 500 \$ et au taux de 30 \$/h pour les tâches supplémentaires.

Nous sommes convaincus que les terrains seront bien entretenus tout comme les années passées.



Bon été, monsieur Garant!



MONSTRES MÉNAGERS

LA CUEILLETTE DES MONSTRES MÉNAGERS SE FERA LE **MARDI 3 JUIN 2025 (EN MÊME TEMPS QUE LA COLLECTE DU COMPOST)**. VOUS DEVEZ DÉPOSER VOS REBUTS AU BORD DU CHEMIN AU PLUS TARD LE LUNDI 2 JUIN AU SOIR.

NON À L'EXAGÉRATION!!!

Encore beaucoup de matériaux se retrouvent dans les monstres, dont ils doivent être redirigés au container de St-Fabien et aux SERPUARIEN. **Référez-vous à la liste détaillée ci-bas pour savoir quoi et où envoyer vos monstres et autres objets.** S'il y a exagération (de style une montagne de matériaux de toutes sortes), les employés ne les ramasseront pas et sera signalée aux supérieurs.

****NOUVEAU** AUCUN APPAREIL RÉFRIGÉRANT NE SERA RÉCUPÉRÉ (FRIGO, CONGÉLATEUR, AIR CLIMATISÉ, DISTRIBUTEUR D'EAU). VOUS POURREZ LES APPORTER AU SERVICE DE CONTAINER À ST-JUST. NOUS VOUS TIENDRONS AU COURANT DES DÉTAILS DE L'OUVERTURE DU SERVICE ET DE L'EMPLACEMENT SOUS PEU.**

Objets acceptés :

- Matelas
- Tout meuble de maison
- Électroménagers (sauf les réfrigérants)
- Toilette, évier, bain
- BBQ (sans bombonne)
- Réservoir d'eau chaude
- Toile de piscine, filtreur
- Balançoire
- Brouette
- Tondeuse
- Piano (s'il n'est pas trop lourd)



Pour les téléviseurs, vous devez les déposer au garage municipal pour la récupération de tout matériel électronique (ordinateur, console de jeux, cellulaire, etc.) = SERPUARIEN (conteneur prévu à cet effet)

EXCLUSIONS :

- CARROSSERIE AUTOMOBILE
- PNEUS (DATE PRÉVUE ANNUELLEMENT À CET EFFET)
- BOUTEILLES DE PROPANE
- REBUTS DE CONSTRUCTION (AU CONTAINER DE ST-FABIEN)
- APPAREILS RÉFRIGÉRANTS CONTENANT DU FRÉON (AU CONTAINER À ST-JUST)



Invitation aux activités portes ouvertes

Consultation sur l'évolution du réseau
de transport principal :
axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent



**Venez
rencontrer
notre équipe !**

Rencontre en présence

Mardi 3 juin
De 16 h à 20 h
**Sainte-Appoline-de-
Patton**
105, route de l'Église

Rencontre virtuelle

Lundi 9 juin
À 19 h
Inscription obligatoire



Pour plus d'information :
www.hydroquebec.com/projets/renforcement735kv
Ligne Info-projets :
1 866 388-1978

Un message d'Hydro-Québec

Hydro-Québec sera dès la semaine prochaine dans différentes municipalités du corridor à l'étude dans le cadre du projet de l'axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent. Cette nouvelle sera diffusée aujourd'hui dans l'ensemble des médias des régions concernées par le projet.

Invitation aux activités portes ouvertes

Hydro-Québec s'apprête à réaliser un important projet en transport d'électricité pour soutenir la transition énergétique et économique du Québec. Vous souhaitez en savoir plus sur le corridor de ligne à l'étude dans votre secteur ? Vous aimeriez discuter des prochaines étapes du projet ? Hydro-Québec vous invite à participer à une rencontre d'information et d'échange sur le projet.

AUX RÉSIDENTS DE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD (SECTEUR VILLAGE)

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Depuis plusieurs années, les égouts de la majorité des résidences du village de Sainte-Lucie-de-Beauregard sont rejetés directement dans l'environnement. **L'eau de votre puits, l'eau des fossés et l'eau de la rivière Noire sont donc à haut risque d'être contaminées par des matières fécales, qui contiennent des micro-organismes qui peuvent être dangereux pour la santé (ex. : bactéries comme E. coli, virus, parasites).**

Voici les recommandations qui s'appliquent dans ce contexte:

1. EAU DE VOTRE PUIT

La consommation d'eau contaminée peut entraîner des problèmes de santé comme des gastro-entérites, qui peuvent être graves chez certaines personnes plus vulnérables (bébés et jeunes enfants, personnes âgées, personnes ayant un système immunitaire affaibli).

Recommandations

Si vous ne disposez pas d'un système de traitement efficace qui permet de désinfecter votre eau :

- **Faites bouillir l'eau pendant 1 minute avant de la consommer, SAUF s'il y a un problème d'arsenic ou de manganèse dans votre eau- voir la section 3.**
- **Utilisez de l'eau bouillie ou embouteillée pour :**
 - ✓ Préparer des breuvages, des jus, des boissons, des biberons et des aliments pour bébé;
 - ✓ Laver des fruits et des légumes mangés crus;
 - ✓ Préparer des plats et des aliments ne nécessitant pas de cuisson prolongée;
 - ✓ Fabriquer des glaçons;
 - ✓ Se brosser les dents et se rincer la bouche;
 - ✓ Abreuver les animaux de compagnie.
- Évitez d'avaler de l'eau lors de la douche ou du bain. Portez une attention particulière aux jeunes enfants, en veillant aussi à ce qu'ils ne mettent pas d'objets trempés dans leur bouche.

Si vous disposez d'un système de traitement efficace qui permet de désinfecter votre eau :

- Assurez-vous que votre système de traitement fonctionne correctement et qu'il est bien entretenu.
- Si c'est le cas, vous pouvez consommer votre eau, SAUF s'il y a un problème d'arsenic ou de manganèse dans votre eau- voir la section 3.

2. EAU DES FOSSÉS ET EAU DE LA RIVIÈRE NOIRE NORD-OUEST

Le contact direct avec l'eau contaminée des fossés et de la rivière peut provoquer des irritations de la peau (dermatites) et des infections des yeux, des oreilles et de la gorge. Si cette eau est avalée, elle peut entraîner des symptômes de gastro-entérites (maux de cœur, vomissements, diarrhées, maux de ventre).

- Évitez de laisser les enfants jouer dans les fossés. Certains fossés, comme celui près de l'école primaire, sont faciles d'accès pour les enfants.
- Éviter la baignade dans la Rivière Noire Nord-Ouest. D'autres activités de contact direct avec l'eau, comme le kayak, présentent aussi un risque et sont à pratiquer avec précaution.
- Éviter de demeurer longtemps en contact direct avec l'eau de la rivière, notamment lors des activités de pêche et de mise à l'eau d'embarcations.
- Se laver les mains et la peau à l'eau savonneuse dès que possible après un contact avec l'eau de la rivière ou des fossés.

**Si vous pensez avoir des problèmes de santé liés à l'eau contaminée,
contactez le service Info-Santé en composant le 8-1-1 ou consultez un médecin.**

3. PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES EN PRÉSENCE D'ARSENIC OU DE MANGANÈSE PRÈS OU AU-DESSUS DE LA VALEUR LIMITE RECOMMANDÉE DANS L'EAU POTABLE

En trop grande concentration dans l'eau, l'arsenic et le manganèse peuvent avoir certains effets sur la santé. Si l'eau de votre puits contient ces métaux près ou au-dessus des valeurs limites recommandées, lisez ce qui suit.

	Concentration dans l'eau	Recommandations *
ARSENIC <i>L'arsenic dans l'eau est sans odeur, sans couleur et sans goût.</i>	Supérieure à 10 µg/L (0,01 mg/L)	<ul style="list-style-type: none">Utilisez de l'eau embouteillée pour boire, pour préparer les breuvages, les jus et boissons (ex. : thé, café) et les aliments à base d'eau, et pour préparer les biberons et aliments pour bébés.
	Entre 2 et 10 µg/L (0,002 et 0,01 mg/L)	<p>Il pourrait y avoir un faible risque pour la santé.</p> <ul style="list-style-type: none">Selon votre niveau de tolérance au risque, vous pourriez décider par précaution d'utiliser de l'eau embouteillée pour réduire votre exposition globale à l'arsenic.Vous pouvez contacter la Direction de santé publique pour en savoir plus sur les risques à la santé liés à l'arsenic.
MANGANÈSE <i>Le manganèse peut changer le goût, l'odeur et la couleur de l'eau à des concentrations à partir de 20 µg/L (0,02 mg/L).</i>	Entre 60 et 120 µg/L (0,06 et 0,12 mg/L)	<p>Il pourrait y avoir un faible risque pour les bébés de moins d'un an, en particulier ceux nourris au biberon.</p> <ul style="list-style-type: none">Par précaution, vous pourriez décider d'utiliser de l'eau embouteillée pour les faire boire et préparer leurs biberons, breuvages et aliments.
	Supérieure à 120 µg/L jusqu'à 300 µg/L (> 0,12 à 0,3 mg/L)	<p><u>Pour les bébés de moins d'un an :</u></p> <ul style="list-style-type: none">Utilisez de l'eau embouteillée pour les faire boire et préparer leurs biberons, breuvages et aliments. <p>Il pourrait y avoir un faible risque (incertain) pour les enfants de plus d'un an, les personnes âgées et les personnes atteintes d'anémie ou de maladies ou malformations du foie.</p> <ul style="list-style-type: none">Si vous faites partie de ces groupes, vous pourriez décider par précaution d'utiliser de l'eau embouteillée pour boire et préparer les jus et boissons.
	Supérieure à 300 µg/L (0,3 mg/L)	<p><u>Pour tous :</u></p> <ul style="list-style-type: none">Utilisez de l'eau embouteillée pour boire et préparer les jus, les boissons (ex. : thé, café) et les aliments à base d'eau (ex. : soupes, jello).

* Faire bouillir l'eau pour éliminer le manganèse ou l'arsenic est inutile, car ils ne s'évaporent pas. Cela pourrait même faire augmenter leur concentration dans l'eau.

- Pour plus d'informations sur les risques à la santé associés à la présence d'arsenic, de manganèse ou d'E. coli ou autres bactéries d'origine fécale dans l'eau : Consultez le site web <https://moneaumonpuits.ca/analyser-votre-eau/fiches-de-renseignements-sur-les-contaminants/> ou contactez la Direction de santé publique au 418-389-1520.
- Pour plus d'informations sur la contamination d'un puits : Consultez le site web <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-eau-potable-puits>

NOTE IMPORTANTE DE LA MUNICIPALITÉ

Nous désirons vous rassurer quant à la qualité de l'eau du bloc sanitaire, du chalet des loisirs, de l'ancienne école et de la caserne incendie, que même si ces endroits font partie du village, l'analyse d'eau est effectuée régulièrement aux deux (2) semaines selon les normes gouvernementales. Cette eau est potable et de bonne qualité.

Voici l'extrait du règlement concernant les marchés aux puces et les ventes de garage.

- 1) Une vente de garage peut être tenue uniquement durant les fins de semaine suivantes, incluant les jours fériés immédiatement avant ou après ces fins de semaine :
 - a. La fin de semaine suivant la fête des Patriotes
 - b. La fin de semaine suivant la fête de la Saint-Jean-Baptiste
 - c. La fin de semaine suivant la fête du Canada
 - d. La fin de semaine de la fête du Travail

Élection Municipale 2025 :

Conditions d'éligibilité

Afin de poser votre candidature lors de l'élection générale de la municipalité, vous devez d'abord établir si vous remplissez les conditions pour vous présenter à un poste de membre du conseil. C'est ce qu'on appelle l'éligibilité.

Pour être éligible, une personne :

-doit être inscrite sur la liste électorale de la municipalité, en satisfaisant aux critères suivants en date du scrutin :

- avoir 18 ans ou plus;
- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être frappée d'une incapacité de voter;
- ne pas avoir été reconnue coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse,
- être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

*Être domiciliée ou domicilié sur le territoire de la municipalité et au Québec depuis au moins six mois, soit depuis le 2 mai 2025 au plus tard,

- doit résider sur le territoire de la municipalité au moment du dépôt de sa candidature;
- ne doit pas être dans une situation d'inéligibilité.

*Il est de votre responsabilité de vérifier si vous répondez aux conditions d'éligibilité à un poste de membre du conseil de votre municipalité.

Service Canada désire faire connaître à la population les différents programmes et services qui sont offerts par le gouvernement fédéral. Pour ce faire, une équipe de spécialistes de services aux citoyens dessert la province et offre des présentations sur différents thèmes.

Son but : vous informer!

Voici les sujets qui peuvent être abordés et bien d'autres encore :

Pour les nouveaux arrivants

Nous aidons les nouveaux Canadiens à obtenir les documents et informations nécessaires pour intégrer le marché du travail et contribuer activement dans leur nouveau pays.

- Accès aux services de Service Canada
- Aide financière
 - Allocation canadienne pour enfants
 - Crédit d'impôt pour la TPS/TVH
- Aide pour compléter une déclaration de revenus

- Régimes de pensions (Sécurité de la vieillesse)
- Recherche d'emploi

Pour les travailleurs

Nous offrons des sessions d'information à ces travailleurs qui viennent de perdre leur emploi suite à une fermeture d'entreprise ou à une mise à pied. Nous venons expliquer le programme de l'Assurance-emploi, les conditions d'admissibilité, les responsabilités des prestataires et le processus de demande. Nous parlons du Guichet Emplois, une base de données complète sur les emplois disponibles partout au Canada et des façons pratiques d'utiliser les résultats obtenus. Nous présentons aussi des informations sur le programme de la Sécurité de la vieillesse pour les employés qui arrivent près de la retraite

Pour les aînés

Nous aidons les Canadiens à mieux comprendre le système de revenu de retraite du Canada et à se prévaloir des prestations de retraite du régime public dont :

- la Sécurité de la vieillesse
- le Supplément de revenu garanti
- l'Allocation
- l'Allocation de survivant
- Accords internationaux de sécurité sociale
- Aînés autochtones
- Prestations pour proches aidants et de compassions
- Sécurité et protection contre la fraude auprès des aînés

Pour les jeunes

Nous aidons les jeunes à obtenir l'information et acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour faire une transition réussie vers le marché du travail.

- La section Jeunesse du site Canada.ca
- Les occasions d'emploi pour les jeunes
- Stratégie emploi jeunesse : Objectif carrière
- Les sources de financement pour les études postsecondaires
- Les autres services et prestations
- Recherche d'emploi
- Guichet emploi
- Programme d'apprentissage
 - Sceau Rouge
 - Stratégie emploi jeunesse
 - Subvention aux apprentis

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous désirez avoir des séances d'information ou pour obtenir de plus amples renseignements.

Cordialement,

Habiba Oufkir



Spécialiste de Services aux Citoyens -Int/ A-Citizen Services Specialist,
Direction des services aux citoyen-Service Canada/ Citizen Services Branch-Service Canada
habiba.oufkir@servicecanada.gc.ca | Téléphone: 819-578-8673



Du 1^{er} au 7 juin
Semaine
québécoise
des personnes
handicapées

On perd de vue
le potentiel
quand on voit
seulement
la différence.



Votre
gouvernement

Fière partenaire



Québec

LA FRIPERIE de Sainte-Lucie



La friperie regorge de beaux articles en très bon état et à mini prix!

Passez nous voir à l'église de Sainte-Lucie
les 20 mai, 3 juin et 17 juin prochains.



PAUSE ESTIVALE DU 18 JUIN AU 8 SEPTEMBRE



😊 NOUS SERONS HEUREUX DE VOUS REVOIR LE 9 SEPTEMBRE 😊



Un bel été à tous!



Événement Proximité Plein Air



**Samedi
14 juin**



**Saint-Fabien-de-Panet
Sainte-Lucie-de-Beauregard**

À LA DÉCOUVERTE DE LA FLORE DU SENTIER DU RUISSEAU DES CÈDRES

Parcours en boucle de 5,5 km accompagné d'une
guide naturaliste
De 9h à 12h



2 activités proposées



RALLYE DÉCOUVERTE DE LA RIVIÈRE NOIRE NORD-OUEST

Rallye-découverte en canot ou en kayak
avec un questionnaire
Durée : 2h

Départ toutes les heures de 9h à 15h

Pour plus d'informations et pour s'inscrire rendez-vous sur :
www.parcappalaches.com/fr/quoi-faire/evenement-proximite-plein-air



Une initiative de
BC2 | Québec



Jardins communautaires

Enfin, le beau temps s'amène pour laisser place aux jardiniers en herbe. La distribution des plants aura lieu au début juin et les deux (2) bacs de fines herbes seront en fonction dès la 2^e semaine de juin.

Les participants bénéficient de prodigieux conseils de la Ferme Flanc Sud ainsi que des Serres du Canton sur un groupe privé Facebook.

Encore cette année, tous les bacs ont trouvé preneurs, signe que la demande est là. Pour vous mettre sur une liste d'attente pour l'année prochaine, contactez l'adjointe au 418-223-3122, poste 1227. Vous pouvez laisser un court message ainsi que vos coordonnées si elle est dans l'impossibilité de vous répondre.



Bonne saison estivale et bonne récolte!

NOTE ET ACTIVITÉS À VENIR...

INITIATION À LA DANSE

AVEC GUY GONTHIER

Nous vous avisons que nous prenons une pause estivale!

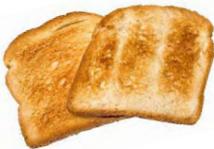
Nous vous reviendrons avec des détails en septembre.

Bon été!



Les dimanches 'Joast et café'

Beau temps, mauvais temps, un Toast et Café se tiendra à la promenade des BeauRegard, à la scène. Profitez de la magnifique cour intergénérationnelle nouvellement aménagée avec votre famille et amis.



CONTRIBUTION VOLONTAIRE!

Ceci est une invitation du Comité des Loisirs.

Voir les détails à la page 24.



PRENDRE NOTE QUE...

Une demande a été faite pour aviser la municipalité d'une entrave au coin de la rue Principale et de la rue Leclerc au courant du mois de juin. Ce coin de rue sera partiellement obstrué par une nacelle.

Le propriétaire de la maison effectuera des travaux de peinture sur le revêtement extérieur de sa propriété. Nous vous tiendrons au courant via la page Facebook « Vivre à Sainte-Lucie » ainsi que sur la page Internet www.sainteluciedebeauregard.com.



Merci de votre compréhension!



SONDAGE

Vous aimeriez apprendre des pas de danse dans le but de vous déhancher et d'avoir du plaisir à la soirée country prévue au Festival Sportif de Sainte-Lucie?



C'est votre chance et c'est gratuit!



Soumettez votre intérêt à Guy Gonthier :

418-291-0331

guygonthier@hotmail.com



PICKLEBALL !

« Venez vous amuser tout en socialisant! »

HORAIRE EN VIGUEUR

EN VACANCES !!!

SURVEILLEZ NOS PUBLICATIONS POUR UNE DATE DE RETOUR!

BON ÉTÉ À TOUS 😊



POUR TOUTE INFORMATION

SARTO PELLETIER - 418-356-6543



ACTIVITÉS DE L'ABC DES HAUTS PLATEAUX

À la salle communautaire, à Sainte-Lucie-de-Beauregard
- Avec Valérie Macquart -



StimulAction : 10 juin - 9 h à 14 h 30

À VENDRE / À LOUER / RECHERCHE

(sur le territoire de Sainte-Lucie)

- **MAISON À VENDRE** au 28, route des Chutes, 4 chambres et 2 salles de bain. Secteur tranquille, avec un terrain près de 170 000 pc. Pour plus d'information, contacter madame Gabrielle Bégin inc, courtière immobilière REMAX 2000 au 418-221-0101 ou 418-957-4640.
- **MAISON À VENDRE** au 18, route des Chutes. Chalet ou maison à étages de 7 chambres avec garage. Maison de campagne, située près de territoire de chasse à l'original, sentiers de quads et motoneige à proximité. Pour information, contacter le courtier Fahd Mohaamed pour REMAX 2000 au 450-682-2000.
- **TERRAINS À VENDRE** au 11-13-15, chemin de l'Ange. Pour information, contactez Michel Grenier au 418-496-1777. Prix : 64 000 \$. Voir les détails sur le site internet duproprio.com.
- **TERRAIN À VENDRE** de 241 111pi², zoné blanc ayant 600pi façade sur la Route des Chutes. Pour information, contactez le 418-603-4149 pour plus de détails.
- **RECHERCHE ENTREPRENEURS** en construction de maisons, jumelés ou logements afin de les vendre ou de les louer. À cause d'une légère hausse de la demande, plusieurs personnes ont démontré de l'intérêt à s'établir ici. Si vous connaissez des entrepreneurs ou un contact qui pourraient nous aider, ils sont les bienvenus.

** Si vous désirez placer une annonce, veuillez contacter la municipalité au (418) 223-3122, poste 1.



À VOS MARQUES, PRÊTS? AÎNÉS!

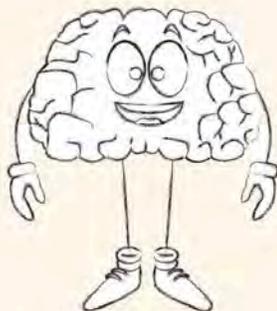


Six façons de promouvoir la santé du cerveau et de réduire le risque de démence

Source : McMaster University.

EN SAVOIR PLUS...

Pour en apprendre plus sur les directives spécifiques à suivre pour chacun de ces aspects, visitez le Portail sur le vieillissement optimal de McMaster: Six façons de promouvoir la santé du cerveau et de réduire le risque de démence (lien dans la publication).



1 Faites de l'activité physique et mettez en place les conditions gagnantes pour de bonnes nuits de sommeil.

2 Surveillez votre poids et renseignez-vous sur le régime méditerranéen.

3 Suivez les indicateurs de votre santé cardiovasculaire : pression artérielle, cholestérol et diabète.

4 Évitez de fumer et limitez votre consommation d'alcool.

5 Faites travailler vos méninges et soyez actif socialement.

6 Mettez l'accent sur la prévention en étant assidus dans vos suivis par rapport à votre santé physique et mentale, aux médicaments que vous prenez, à votre audition et votre vision et protégez-vous des blessures à la tête.

Horaire des messes de mai 2025

1 ^{er} juin	Dimanche	11h	Lac-Frontière	L'Ôtel (église)
8 juin	Dimanche	10h30	Sainte-Lucie	Sacristie
15 juin	Dimanche	10h30	Saint-Just	À l'église
22 juin	Dimanche	10h30	Saint-Fabien	À l'église
29 juin	Dimanche	10h30	Saint-Fabien	À l'église

* Horaire sujet à changement...

Priorité aux annonces faites au feuillet paroissial *





SERGENT DÉTERGENT

Ton Spécialiste en lavage extérieur de bâtiment

- Vitres
- Revêtement
- Gouttières
- Roulotte/ VR
- Haute Pression
- Bacs à ordures
- Panneaux solaires
- Panneaux Publicitaires
- Toitures

ZONES DÉSSERVIES :

LÉVIS
MONTMAGNY
LA POCATIÈRE
ST-PAMPHILE
ST-FABIEN

Chaudière-Appalache
RÉSERVE-MAINTENANT!

RAPHAËL LAPIERRE 418-508-4584
DYLAN LACHANCE 418-291-0746
WWW.SERGENTDETERGENT.COM

Heures d'ouverture de nos bureaux:

Lundi au jeudi
8 :30 à 16 :30
Vendredi
8 :30 à 13 :00
Fin de semaine
Fermé

Du transport pour tous!

- Trajets entre les municipalités du Sud
- Trajets occasionnels le weekend (minimum requis)
- Transport adapté
- Voyages spéciaux

Sur réservation.

Claude Leullier, dg

**Transport collectif et adapté
de la MRC de Montmagny (TCA)**

418-248-0445 poste 4

dq@tcamontmagny.ca





NOUVEAU

Toasts et Café

À tous les dimanches matin de l'été, à compter du 15 juin, de 8h à 11h venez socialiser et déguster Toasts et café !

Promenade des BeauRegard

(Nouvelle cour intergénérationnelle derrière l'école)

Au menu :

Beurre d'arachide

Confiture de fraises

Confiture de framboises

Jus d'orange

et, bien sûr, Café

Contribution volontaire...



Une invitation de votre Comité des loisirs.

Amenez vos amis...

Fête nationale du Québec

Gens du pays

Venez fêtez à Sainte-Lucie sur la
Promenade des BeauRegard
le 23 juin dès 21h !

Grand feu de joie,

En musique avec Pierre-Luc Bolduc,

Hommage au drapeau,

Discours patriotique.

Cupcakes fleurdelisés

Feux d'artifices

En partenariat avec :

Québec 

 **Desjardins**
Caisse de la MRC de Montmagny



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE

MERCREDI, 11 JUIN 2025

19H

SALLE DU CONSEIL

SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

**BIENVENUE À TOUS,
BEAUREGARDOIS ET BEAUREGARDOISES...**



Un cerveau alerte

Par Valère Roseberry

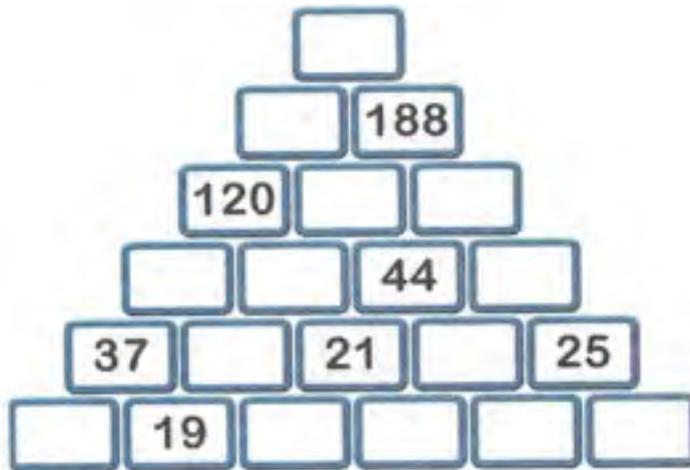
1- Quelle lettre correspond à chacun des indices.

- a- Virage à 180 degrés : Rép. : _____
 b- Attire l'aiguille de la boussole : Rép. : _____
 c- Air de stationnement : Rép. : _____
 d- Signe de la victoire : Rép. : _____
 e- Indique la proximité d'un hôpital : Rép. : _____
 f- La plus fréquente en français; Rép. : _____

Choix de lettres			
D	E	U	S
H	V	N	P

2- Calcul pyramidal

Complétez la pyramide de sorte que la somme de deux briques côte à côte corresponde au nombre inscrit sur la brique au-dessus.



Vous trouverez les réponses à la page 34 du journal Le Beau Regard.

<Capsule Cerveau alerte : oublis et pertes de mémoire>

Quand une personne dit qu'elle perd la mémoire, elle veut souvent dire qu'elle égare souvent ses clés ou ses lunettes ou qu'elle oublie le nom des personnes. Ces oublis sont souvent liés à un manque d'attention et portent rarement à conséquence.

Par contre, certaines pertes cognitives doivent être davantage prises au sérieux si elles touchent des savoir-faire ou des habiletés comme :

- s'orienter dans le temps ou dans l'espace;
- tenir une conversation;
- choisir des vêtements selon la température.

Ces habiletés peuvent s'émousser avec le temps. En perdre l'usage s'avère plus inquiétant que les oublis quotidiens et, dans ce cas, il ne faut pas hésiter à consulter.

Les Échos du "Champ-Gorlot"...

Nos sincères condoléances à la famille de :

Fernande Labonté



À l'Hôpital de Montmagny, le 13 mai 2025, à l'âge de 94 ans et 6 mois, est décédée madame Fernande Labonté. Elle était la fille de feu monsieur Félix Labonté et de feu dame Emma Dion. Elle demeurait à Saint-Fabien-de-Panet et autrefois de Sainte-Lucie-de-Beaugard. La famille accueillera parents et ami(e)s à l'église de Sainte-Lucie, 141, rue Principale, Sainte-Lucie-de-Beaugard (Québec) G0R 3L0 le vendredi 20 juin 2025 à compter de 9h. Une prière d'Adieu aura lieu par la suite à 11h. Les cendres seront déposées au cimetière paroissial.

Elle laisse dans le deuil, ses enfants : Céline (Roland Lafontaine), Gilles (Manon Milhomme), Diane (Mario Duquet), Christian (Jocelyne Couture), Réjean (Colombe Blais), feu Carole (Michel Dumas), Linda (Jules Chouinard), Daniel (Candy Doyon), Normand (Brigitte Fradette), Odile (Roger Fortier), Marina (Sylvain Charest), ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Ses frères et sœurs : feu Émile (Anna Vézina), feu Paul (feu Yvette Pelletier), feu Robert, feu René (Jeannine Guillemette), feu Thérèse (feu Philippe Pelletier), feu Jacqueline (feu Alphonse St-Laurent), Denis (feu Rachel Guillemette), Rolande (feu Alfred Boulet), Jeannine (feu Robert Allaire), Gisèle (Raymond Lafontaine).

Elle laisse également dans le deuil ses beaux-frères et belles-sœurs de la famille Duquet, ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s.

Abonnement au journal + Moitié-moitié.

Il est maintenant temps de dévoiler le gagnant du moitié-moitié 2025. Le tirage a eu lieu au Marché Ste-Lucie. Le gagnant est Marcel Falardeau. Le montant est de 130\$. Félicitation Marcel.

France Couette

Veillez noter que mon numéro de téléphone va changer, soit le 418-508-6090 au lieu du 418-223-3231.

**ENSEMBLE, NOUS SOMMES
ÉCORESPONSABLES !**



**ON ANNONCE
LOCALEMENT !**

**ON ACHÈTE
LOCALEMENT !**

**ON INFORME
LOCALEMENT !**

JOURNAL
Le Beau Regard

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC



**LA PAROLE EST À VOUS !
FAITES RESPECTER
VOS DROITS**



Naviguer en harmonie avec les autres et avec la nature



La rivière et le lac sont partagés par de nombreux usagers : amateurs de bateaux à moteur, pêcheurs, kayakistes, baigneurs, observateurs d'oiseaux... Pour que tous puissent en profiter en paix, quelques règles simples suffisent.

Gardez une vitesse réduite près des berges et dans les zones résidentielles. Respectez les zones de quiétude pour la faune, évitez les endroits peu profonds ou riches en végétation aquatique. Soyez courtois : un sourire ou un signe de la main font toujours plaisir!



En naviguant de façon responsable, vous contribuez à une cohabitation harmonieuse entre humains et nature. Une expérience positive pour tous!

ENSEMBLE ON PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE!



Bibliothèque municipale « La Bouquinerie »

21, route des Chutes, Sainte-Lucie-de-Beauregard

(418) 223-3122 poste 5

Nicole Gautreau, responsable de la bibliothèque

Horaires

Les mercredis 18h30 à 19h30, les jeudis de 13h à 14h

Les mercredis 4 et 18 juin de 15h30 à 16h30

et dimanche le 8 juin de 13h30 à 14h30.

Capsule biblio-info « La Bouquinerie »

Échange de biens culturels

Nous avons reçu un grand nombre de nouveaux documents, romans, documentaires, livres-audio, bandes dessinées, albums jeunes, etc., du Réseau BIBLIO le 26 mai. Nous avons également un casque de réalité virtuelle, une aventure technologique qui vous émerveillera.

Nous vous invitons à découvrir ces nouveautés !

Ensembles thématiques

Les 2 ensembles thématiques suivants seront disponibles pour emprunt jusqu'à la fin du mois d'octobre.

- Premières nations : 11 livres pour les jeunes
- Kaléidoscope : 25 livres jeunesse pour un monde égalitaire pour les jeunes de 6 à 9 ans

Services en ligne du Réseau BIBLIO CNCA

La plateforme de revues numériques **Libby** est un service du Réseau BIBLIO CNCA qui offre plus de 3300 revues.

Vous pouvez également télécharger en ligne des livres et bien plus dont :

- **Généalogie Québec** pour retrouver vos ancêtres
- **PRDH** pour un accès à l'arbre généalogique complet du Québec ancien
- **Protégez-vous** pour bien choisir vos produits
- **Tout apprendre** pour des centaines de formations en ligne

Rendez-vous sur www.mabibliotheque.ca/cnca

Si vous avez besoin d'aide, l'équipe de techniciens du réseau offre un service d'aide en ligne.

Horaire estival

Prenez note que le dernier mercredi de l'horaire régulier qui sera ouvert, avant la saison estivale, est le 18 juin. La bibliothèque sera ouverte les mercredis 9 et 23 juillet ainsi que le 6 août de 14h30 à 15h30 et tous les jeudis de juin, juillet et août de 13h à 14h. En juillet et août, il n'y aura pas d'ouverture le dimanche et nous serons de retour à l'horaire régulier le mercredi 20 août.

Votre bibliothèque vous souhaite un bon mois de juin !

Nicole Gautreau, responsable
Gaston Roy, représentant municipal

L'espoir et l'amour

Nos plus belles expériences sont nos moments les plus calmes, dans un paradis paisible, comme un bouquet d'amour

La joie c'est comme un chant d'amour, c'est une recette de bonheur dans l'abondance et la lumière. L'amour c'est être accepté, accueilli. C'est une célébration qui apporte de l'espoir. Cependant notre marche dans la vie n'est pas toujours comme une comme un fleuve tranquille mais en gardant l'espérance au cœur ça va un peu mieux à chaque jour, en vivant autant que possible dans la joie et la paix.

Les couchers de soleil sont toujours formidables. Voir la beauté rend la vie plus belle. Faire un beau ménage dans notre cœur. Nous ne pouvons pas plaire à tous, ça n'arrive jamais. J'ai pris la décision de remporter la victoire et de ne jamais m'arrêter d'avancer dans la vie. Le jour où le regard des autres et leurs jugements sur nous n'influenceront plus nos décisions, nous serons enfin libres, libre de penser, de parler et d'agir en toute confiance. La vie sera plus belle si je vous souhaite la santé de la paix du cœur. Que l'été soit source de joie en s'acceptant tels que nous sommes, des êtres de beauté et de lumière remplis de joie d'espoir et d'amour. De quel côté sommes-nous? Sommes-nous des êtres de joie de paix et de lumière? Notre vie a besoin de lumière. Elle peut nous apporter de merveilleuses et importantes découvertes ainsi qu'une grande espérance.

La flamme qui éclaire la route de notre vie peut nous donner de la joie tout comme le ferait une personne lumineuse qui pour elle, les bons moments sont tellement importants. Elle prend le temps de ralentir pour voir ce qu'il y a de beau en chacun de nous. Ça nous aide à cheminer dans nos décisions et dans notre appréciation. De profiter du plaisir de l'être et non de l'avoir. Que la nuit s'habille de fêtes pour faire briller l'étoile du soir. S'émerveiller dans la vie ça apporte de l'énergie douce qui rayonne dans la joie avec les étoiles partout dans les yeux et le cœur.

Choisir la vie ça donne du courage. Tout comme la blanche colombe, mes pensées voyagent sur les ailes du vent sans jamais s'arrêter pour reprendre son souffle. Où se trouve notre espérance? Dans la joie d'avoir la chance de vivre. Apprendre à se connaître. Nous avons besoin d'estime de soi et d'apprendre à s'aimer avec compassion. Le chemin n'est pas toujours facile et l'amitié est fragile. Nous avons besoin de réconfort, alors cessons de dépendre du regard de l'autre sur nous. Vis ta vie autant que possible comme tu as le goût de le faire avec ton cœur. Que les autres soient d'accord ou non car nous ne plairons jamais à tout le monde.

Soyons positifs et bienveillants envers nous-mêmes. Arrêtez de culpabiliser pour des choses que nous ne pouvons pas changer. Les humains sont appelés à s'épanouir et fleurir. C'est le temps du bonheur en s'aimant soi-même pour mieux aimer notre famille. Pour réchauffer les cœurs, les poètes livrent des poèmes par des mots qui se font du bien. Ils ont appris avec le temps à toucher le cœur du monde et leurs paroles font œuvre utile. Ils voient les gens sourire pour leur dire merci. Moi je cherche à trouver un ou plusieurs petits bonheurs à chaque jour. C'est très important pour moi de vivre un beau moment.

Bravo à toutes les personnes qui nous inspirent de vivre dans la joie, la tendresse, l'amour et surtout l'espérance.

Un bel été dans la nature si possible.

Marie-Ange Rouillard autrice, écrivaine

Événement

Proximité Plein Air



Samedi
14 juin



Saint-Fabien-de-Panet
Sainte-Lucie-de-Beauregard

À LA DÉCOUVERTE DE LA FLORE DU SENTIER DU RUISSEAU DES CÈDRES



Parcours en boucle de 5,5 km accompagné
d'une guide naturaliste
Passage par des passerelles et par la chute
du ruisseau des cèdres
De 9h à 12h



2 activités proposées



RALLYE DÉCOUVERTE DE LA RIVIÈRE NOIRE NORD-OUEST

Rallye-découverte en canot ou en kayak
avec un questionnaire à compléter
Présence de kiosques de produits régionaux
Croisière en ponton à gagner !
Durée : 2h
Départ toutes les heures de 9h à 15h

Crédit Photo : DanielTPhoto

Pour plus d'informations et pour s'inscrire rendez-vous sur :
www.parcappalaches.com/fr/quoi-faire/evenement-proximite-plein-air



Une initiative de
BC2 | Québec



**Parc des
Appalaches**

La vraie aventure nature
Juin 2025

Conférence gratuite

Planification préalable des soins de fin de vie : comprendre pour mieux se préparer

Présentée par le comité des usagers Montmagny-L'Islet

Lieu : Espace citoyen, 48, avenue du Bassin Nord
Montmagny (G5V 2B7)

Date : Jeudi 12 juin 2025

Heure : 10 h 30



**Conférencière invitée :
Dre Ariane Plaisance**

Thèmes abordés

- ✓ Lois et documents clés relatifs à la planification préalable des soins au Québec
- ✓ Le lien entre les soins palliatifs, l'aide médicale à mourir (AMM) et autres pratiques de fin de vie
- ✓ Comment aborder des conversations délicates, mais essentielles, avec vos proches

Que vous soyez une personne se préparant pour l'avenir, un proche aidant ou un professionnel de la santé, cette conférence vous apportera des conseils précieux pour assurer le respect de vos valeurs et de vos volontés.

Réservez votre place

418-248-0639 poste 25728

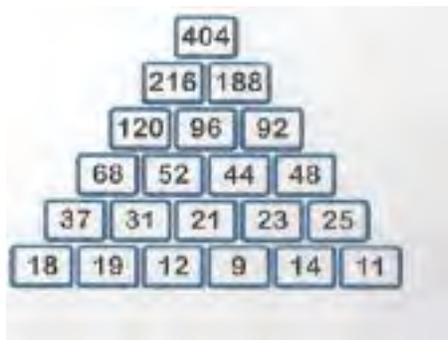
Par courriel : cuml.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca



Un cerveau alerte - Réponses (p. 27)

1- a- U b- N c- P d- V e- H f- E

2-



LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-LUCIE-DE- BEAUREGARD

Le samedi 17 mai 2025, les gens de Sainte-Lucie et des paroisses avoisinantes se donnaient rendez-vous à la salle communautaire de Sainte-Lucie.

Au menu : Méchoui

Celui-ci fut préparé sous l'habile direction de Christian Gonthier et ses amis.

Charline Lamontagne et ses aides-cuisinières ont complété le tout pour un excellent menu.

En soirée, le groupe Grenier Père et Fils nous a accompagnés en musique. Nous avons alors profité de leurs talents musicaux et les danseurs s'en sont donné à cœur joie.

Les profits de cette activité sont de 3 593,01\$.

Une activité réussie est le résultat de la participation bénévole de plusieurs personnes.

Un immense merci à chacune et à chacun pour votre aide et votre participation.

Le conseil de Fabrique souligne aussi la collaboration du conseil municipal pour le prêt des locaux.

Nous vous donnons rendez-vous pour la tire de chevaux le dimanche 6 juillet prochain en après-midi en arrière de l'église à Sainte-Lucie.

Alain Robert

Président du conseil de Fabrique

20
25

Festival Sportif Sainte-Lucie- de-Beauregard

24 au 27 JUILLET

JEUDI



CHRIS LECLERC
ANIMATEUR

GEORGE ESCOBAR
HEADLINER

ALEX LAPOINTE
HEADLINER

ALEXIS BLANCHETTE
RELÈVE

MATHIEU COUETTE
DÉCOUVERTE

SPECTACLE D'HUMOUR

CHRIS LECLERC ET SES INVITÉS:

George Escobar, Alex Lapointe, Alexis Blanchette et Mathieu Couette

CHANSONNIER

AL BOSS



VENDREDI



Journée des enfants

UNE PRÉSENTATION DE DESJARDINS

Tournoi de balle des enfants

Début du tournoi de

balle adultes

Tournoi de poker

À L'OS

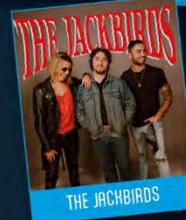
HOMMAGE À BOB BISSONNETTE

THE JACKBIRDS

UNE PRÉSENTATION DE SÉLECT TOITURE



À L'OS-HOMMAGE À BOB BISSONNETTE



THE JACKBIRDS

SAMEDI

SOIRÉE
COUNTRY

Tournoi de balle adultes

Showcar

Initiation à la danse

Méchoui L'Islet BBQ

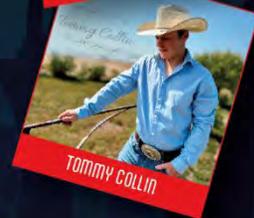
LAURIE ST-ARNAUD

TOMMY COLLIN

UNE PRÉSENTATION DE LA MARC DE MONTMAGNY



LAURIE ST-ARNAUD



TOMMY COLLIN



NASH

DIMANCHE

Brunch de la Fabrique

Tournoi de balle féminin

Tournoi de volleyball

Chorale "Choeur de l'ABC"

Gala amateur

GRUPE - NASH

APPALACHES 47



APPALACHES 47

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ NOTRE PAGE FACEBOOK !
FESTIVAL SPORTIF DE SAINTE-LUCIE



Me Frédéric Couturier

Attention au verre de trop!

La conduite d'un véhicule à moteur sous l'influence de l'alcool est un fléau dans notre société. À tous les jours, les tribunaux criminels sanctionnent les contrevenants afin de tenter d'enrayer cette problématique et de rendre nos routes plus sécuritaires. Pour ce faire, le *Code criminel* prévoit deux types d'infractions bien différentes pour réprimer ce type de crime. La première infraction punit la conduite d'un véhicule à moteur alors qu'une personne a les capacités affaiblies par l'alcool et tandis que l'autre réprime le fait de conduire avec un taux d'alcool égal ou supérieur à la limite permise dans le sang, soit 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang. Quelle est la différence entre les deux?

L'infraction de conduite d'un véhicule à moteur alors que les facultés sont affaiblies par l'alcool se base sur les signes et symptômes que présente une personne qui a consommé de l'alcool. On peut notamment penser à une démarche lente, des yeux rouges et vitreux, des propos incohérents, une difficulté d'élocution et parfois même des problèmes d'équilibre. Au cours d'interventions policières, lorsque ces signes et symptômes sont constatés, ceux-ci sont notés de façon contemporaine dans un calepin de notes afin d'aider les policiers lors de leur témoignage à la cour. Cette infraction est indépendante du résultat obtenu suivant la prise d'échantillons d'haleine par la police.

Il est possible qu'une personne ait les capacités affaiblies par l'alcool et que ses résultats d'échantillons d'haleine soient inférieurs à 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang. Le contraire est également possible : les résultats d'échantillons d'haleine d'une personne peuvent être égaux ou supérieurs à la limite permise sans que celle-ci n'ait les capacités affaiblies par l'alcool.

La déclaration de culpabilité sur l'une ou l'autre de ces infractions entraîne les mêmes conséquences sur le plan criminel.

À titre d'exemple, une personne qui consomme deux bières dans une soirée et qui ne supporte pas l'alcool peut se retrouver accusée devant les tribunaux de conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool alors qu'elle est au volant de son véhicule, et ce, même si les résultats obtenus au poste sont de 20 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

La solution pour éviter les ennuis est fort simple, lorsqu'on boit, on ne conduit tout simplement pas.



Maltraitance

Selon le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027* (p. 6) :

« Il y a maltraitance quand une attitude, une parole, un geste ou un défaut d'action appropriée, singulier ou répétitif, se produit dans une relation avec une personne, une collectivité ou une organisation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause, intentionnellement ou non, du tort ou de la détresse chez une personne adulte. »

Les types de maltraitance

Il existe plusieurs types de maltraitance. Dans la réalité, une situation implique souvent plus d'un type de maltraitance à la fois.

- La maltraitance physique;
- La maltraitance sexuelle;
- La maltraitance psychologique;
- La maltraitance financière;
- La maltraitance institutionnelle;
- La violation des droits;
- L'âgisme.

Indices à observer pour détecter la maltraitance

- Blessures;
- Détérioration de l'état de santé;
- Manque d'hygiène;
- Infections;
- Dépression;
- Anxiété;
- Déclin rapide des capacités cognitives;
- Transactions bancaires inhabituelles;
- Manque d'argent pour les dépenses courantes;
- Réduction de la personne à un numéro;
- Attente indue pour recevoir un service;
- Non-respect des droits et des décisions prises par la personne;
- Isolement;
- Emploi d'expressions condescendantes (« Ma petite madame »).

Programme Aîné-Avisé

Aîné-Avisé vise à sensibiliser les personnes âgées aux diverses situations de maltraitance et de fraude en diffusant des séances d'information riches en renseignements et adaptées aux besoins de cette clientèle. Ces séances ont pour objectif de favoriser la discussion et de susciter la réflexion à travers la présentation de vidéos portant sur des notions clés liées à la maltraitance, aux fraudes et à l'intimidation commises contre les personnes âgées. La particularité des ateliers réside dans leur formule unique d'animation, qui combine le savoir d'une ressource professionnelle et l'expérience d'une personne âgée bénévole.

Pour en connaître davantage sur Aîné-Avisé et ses séances d'information, consultez le site Internet du [programme Aîné-Avisé](#).

Votre organisme souhaite organiser une rencontre avec un membre des services policiers? Communiquez avec la Sûreté du Québec ou avec votre service de police municipal.

Les membres des corps policiers qui œuvrent dans votre communauté sont là pour vous protéger. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec eux.

Ressources

- Info-Santé : 811
- Ligne Aide Abus Aînés : 1 888 489-2287

La MRC de Montmagny poursuit son partenariat avec la Martinique

Montmagny, le 9 mai 2025 - La Municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny est heureuse d'annoncer qu'elle bénéficie d'une aide financière de 11 500 \$, octroyée par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec dans le cadre du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD). Ce soutien permettra de consolider et de poursuivre un partenariat unique avec la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud de la Martinique.

Fruit d'une volonté commune de promouvoir la culture et de dynamiser les échanges entre les deux territoires, ce projet intitulé *Connexions culturelles : Francophonie, innovation et création entre la MRC de Montmagny et l'Espace Sud Martinique*, s'inscrit dans une démarche de valorisation de la diversité culturelle et du développement touristique durable. À travers cette initiative, les partenaires souhaitent tisser des liens plus étroits entre artistes, artisans, créateurs de contenu et organismes culturels. Ils désirent également faire rayonner les patrimoines communs et spécifiques à chaque région, dans des domaines aussi variés que la musique, la littérature, l'artisanat, la danse ou encore la gastronomie.

L'année 2025 marquera une étape importante de cette collaboration avec l'organisation d'une grande semaine de la culture martiniquaise à Montmagny, prévue à l'automne 2025. Cet événement offrira à la population locale l'opportunité de découvrir toute la richesse culturelle de la Martinique à travers des expositions, des rencontres professionnelles et des activités publiques festives. En retour, à l'hiver 2026, une délégation d'acteurs culturels, touristiques et autres de Montmagny se rendra en Martinique pour y faire vivre une semaine québécoise empreinte de créativité, de traditions et d'innovations.

Dans ce contexte, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, souligne : « Nous sommes fiers de renforcer nos liens d'amitié et de collaboration avec nos partenaires de l'Espace Sud de la Martinique. Ce projet incarne la richesse de nos patrimoines respectifs et ouvre la voie à de nouvelles perspectives culturelles et économiques visant à renforcer le développement touristique de nos territoires dans une perspective d'enrichissement mutuel et de rayonnement à l'échelle internationale. »

Les mots du directeur de la coopération de l'Espace Sud Jean-Michel CABIT : "Notre partenariat s'enrichit et se renforce pour s'ouvrir, entre autres, au tissu associatif nous offrant ainsi de nouvelles et belles perspectives, nos deux territoires continuent à cheminer ensemble..."

La MRC de Montmagny tient à remercier chaleureusement le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour son appui financier et sa confiance. Grâce à ce soutien, la mission de collaboration avec l'Espace Sud de la Martinique pourra pleinement déployer son potentiel et contribuer à tisser des ponts durables entre nos deux communautés francophones.

Source et informations :

Nancy Labrecque, directrice générale
MRC de Montmagny
nlabrecque@montmagny.com | 418 248-5895, poste 323 |

Réflexion...

(Jésus dit :) Et moi, si je suis élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi-même.

Jean 12. 32

Le témoignage de Michel-Ange

Michelangelo Buonarroti (1475-1564) – Michel-Ange – est l'un des plus grands artistes du monde occidental. Connue avant tout comme peintre, sculpteur et architecte, il a aussi laissé quelques poèmes magnifiques. Un de ces poèmes, écrit à la fin de sa vie, compare les 80 années de son existence à une longue traversée en bateau sur une mer agitée. Bien conscient qu'à la fin de son voyage il aura à rendre compte de sa vie, Michel-Ange sait que son génie artistique ne lui sera d'aucun secours. Aussi il regarde en avant et termine par ces mots : "Ni la peinture, ni la sculpture ne me charmeront plus désormais : mon âme s'est livrée tout entière à l'amour de ce Dieu qui ouvrit ses bras sur la croix pour nous y recevoir".

Michel-Ange avait compris que nos activités, même les plus belles, ne peuvent nous justifier devant Dieu. C'est seulement en nous tournant vers Jésus, celui qui a porté, sur la croix, le jugement que méritent nos péchés, que nous pouvons recevoir le salut de notre âme, le pardon et la vie éternelle.

Les bras étendus de Celui qui a été crucifié sont l'expression suprême de l'amour de Dieu. Dieu ne désire pas que ceux qui sont loin de lui périssent. Il les appelle à retrouver une relation avec lui en les recevant comme ses enfants. Jésus a déclaré : "Comme Moïse éleva le serpent dans le désert, de même il faut que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle" (Jean 3. 14, 15).



Église Chrétienne Évangélique

Adresse : 130, Route 204, St-Just

Téléphone : (418) 244-3010

Personne ressource : Jean-Marc Bolduc (418)244-3740

Personne ressource : Michel Ferland (418)249-4601

Site Web: <http://www.eglisechretiennestjust.net>

Si vous ne possédez pas la Bible et que vous aimeriez la lire, n'hésitez pas à nous en demander une. Elle vous sera gratuitement envoyée sur simple demande de votre part.

Juin 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1 Monstres <i>MESSE</i> 11h à Lac-Frontière Église (Ôtel)	2 Monstres Bac brun <i>MINI-PUTT</i> 18h30 <i>REUNION</i> 19h30 Conseil municipal	3 <i>FRIPERIE</i> 12h30 à 13h30	4 Bac bleu <i>BIBLIOTHEQUE</i> 15h30 à 16h30 et 18h30 à 19h30 <i>MINI-PUTT</i> 18h30	5 <i>BIBLIOTHÈQUE</i> 13h à 14h <i>PICKLEBALL</i> 19h, Gymnase	6 <i>POMPIERS</i> 19h Charlemagne	7
8 <i>MESSE</i> 10h30 à Sainte-Lucie Église <i>BIBLIOTHEQUE</i> 18h30 à 19h30	9 Bac vert <i>BUREAU MUNI.</i> Fermé <i>MINI-PUTT</i> 18h30	10	11 <i>BIBLIOTHEQUE</i> 18h30 à 19h30 <i>MINI-PUTT</i> 18h30	12 <i>BIBLIOTHÈQUE</i> 13h à 14h <i>PICKLEBALL</i> 19h, Gymnase	13 <i>POMPIERS</i> 19h Charlemagne	14 <i>PROXIMITE PLEIN-AIR</i> 9h à 15h Parc des Appalaches (Voir p.32)
15 FÊTE DES PÈRES <i>TOASTS ET CAFE</i> Promenade des BeauRegard 8h (Voir p.24) <i>MESSE</i> 10h30 à Saint-Just Église	16 Bac brun <i>MINI-PUTT</i> 18h30	17 <i>FRIPERIE</i> 12h30 à 13h30	18 Bac bleu <i>BUREAU MUNI.</i> Fermé <i>BIBLIOTHEQUE</i> 15h30 à 16h30 et 18h30 à 19h30 <i>MINI-PUTT</i> 18h30	19 <i>BUREAU MUNI.</i> Fermé <i>BIBLIOTHÈQUE</i> 13h à 14h <i>PICKLEBALL</i> 19h, Gymnase	20 ÉTÉ <i>BUREAU MUNI.</i> Fermé <i>POMPIERS</i> 19h Charlemagne	21
22 <i>TOASTS ET CAFE</i> Promenade des BeauRegard 8h (Voir p.24) <i>MESSE</i> 10h30 à Saint-Fabien Église	23 <i>MINI-PUTT</i> 18h30 <i>FEU DE LA SAINT-JEAN</i> Promenade des BeauRegard 20h30 (Voir p.25)	24 SAINT-JEAN Bac vert	25 <i>BUREAU MUNI.</i> Fermé <i>BIBLIOTHEQUE</i> Fermée <i>MINI-PUTT</i> 18h30	26 <i>BIBLIOTHÈQUE</i> 13h à 14h <i>PICKLEBALL</i> 19h, Gymnase	27 <i>POMPIERS</i> 19h Charlemagne	28
29 <i>TOASTS ET CAFE</i> Promenade des BeauRegard 8h (Voir p.24) <i>MESSE</i> 10h30 à Saint-Fabien Église	30 <i>MINI-PUTT</i> 18h30			Bacs : Au chemin le soir de la date indiquée pour cueillette le lendemain. Les roues vers la maison.	● Nouvelle lune ☾ Premier quartier ○ Pleine lune ☽ Dernier quartier	SALLE COND. PHYSIQUE sur demande au 223-3122 ou 223-3305.

Vous désirez faire paraître un événement au calendrier : 223-3305 ou m-enfin@sogetel.net avant le 15 du mois...